



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

DGS (JD) 2010-11

>>> **Présidence**  
**Direction Générale des Services**

**Le Président de l'Université,**

**VU** la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur,

**VU** le décret n° 94-39 du 14 janvier 1994 relatif au budget et régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel,

**VU** les statuts du Service Commun de FC approuvés le 8 février 1987, modifiés par le conseil d'administration du 13 janvier 1998,

**VU** la décision du CA du 8 juillet 1999 nommant le Directeur du Service Commun de Formation Continue,

**VU** la nomination de M. Christian DROUIN-DELAUNAY,

### ARRÊTE

#### Article 1<sup>er</sup>

En cas d'empêchement de M. Jérôme JOUBERT, Directeur du Service Commun de Formation Continue, M. Christian DROUIN-DELAUNAY, ADAENES, Responsable administratif du Service Commun de Formation continue, bénéficie à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010 d'une délégation de signature à l'effet de signer :

- les bons de commande ou demandes d'achat
- les attestations de service fait
- les dépenses de fonctionnement du CR : maximum 1 000 €
- les dépenses d'investissement du CR : maximum 1 000 €.

#### Article 2

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'Université sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 1<sup>er</sup> septembre 2010

Le Président de l'Université d'Avignon

Emmanuel ETHIS

Vu, l'Agent Comptable

Christophe PRUVOST

Le Responsable administratif du Service  
Commun de FC

Christian DROUIN-DELAUNAY

UNIVERSITÉ D'AVIGNON  
ET DES PAYS DE VAUCLUSE

**PRÉSIDENTE**  
**DIRECTION GÉNÉRALE**  
**DES SERVICES**  
**SECRETARIAT GÉNÉRAL**

Campus centre-ville  
Site Ste Marthe  
74 rue Louis Pasteur  
84029 AVIGNON CEDEX 1  
Tél.+33 (0)4 90 16 25 11 ou 25  
Fax. +33 (0)4 90 16 25 20  
<http://www.univ-avignon.fr>